

**Si tes rêves  
construisent et rassemblent**

# Cité Rêves...

**soutient  
ton engagement**

*Appel  
à projet*

**16/24 ANS**



**04 97 05 54 30**





## LE MOT DU MAIRE

Ils ne savaient pas que c'était impossible, alors ils l'ont fait  
Mark Twain

Jeunes citoyens de Grasse,

C'est à vous que ce dossier s'adresse.

Après Vincent, Antoine, Flora, Come, Guillaume et Théo, répondez à l'appel de CitéRêves. Comme un tremplin offert à vos projets, la Ville de Grasse accompagne vos idées les plus folles et les rend possibles. Alors lancez-vous, l'action est à portée de main. Seul(e) ou en groupe, l'aventure commence ici.

Prenez CitéRêves comme un laboratoire, une expérience, un terrain de jeu, un moyen d'apprendre à contourner les obstacles, trouver des soutiens, ouvrir vos oreilles et vos yeux pour aller chercher là où elles sont, les informations qui vous manquent. Vous allez devoir formuler, chiffrer, prouver, promettre. L'expérience de ceux qui vous ont précédés vaut mieux que tous les discours : retrouvez-les sur [www.facebook.com/citereves](http://www.facebook.com/citereves). Ils ont osé, ils y ont cru, ils ont adoré vivre leur aventure. Alors pourquoi pas vous ?

Une fois séduits, sachez que vous n'avancerez pas seuls.

J'ai mandaté le service jeunesse pour qu'il vous aide dans vos démarches, pas à pas, du montage du dossier à sa présentation officielle.

Pendant un an et jusqu'au bilan de votre action, ils seront à vos côtés.

Les membres du jury et l'ensemble du Conseil Municipal se joignent à moi pour vous souhaiter bonne chance.

Vous avez fait le choix de l'audace, bonne route à vous !

Jérôme VIAUD  
Maire de Grasse



# APPEL À PROJETS

## POUR LES 16 / 24 ANS

### RÈGLEMENT INTÉRIEUR

La ville de Grasse lance l'appel à projets « CitéRêves » auprès des jeunes grassois pour leur permettre de réaliser ou de défendre une idée qui leur tient à cœur. Vous trouverez ci-dessous les modalités de participation ainsi que les critères d'éligibilité.

#### I- LES PORTEURS DE PROJETS

« CitéRêves » s'adresse à tout jeune grassois, âgé de 16 à 24 ans (ou plus si en cours d'étude ou de formation). Les jeunes résidant sur Grasse mais effectuant leur scolarité dans un établissement d'une autre commune peuvent concourir à la condition que leur action ait un rayonnement sur Grasse. Il est demandé de joindre au dossier une photocopie du certificat de scolarité ou une attestation de domicile.

#### II- CRITÈRES DU PROJET

Pour être éligible, le projet présenté doit être structurant pour UN OU PLUSIEURS JEUNES et avoir un rayonnement pour la ville de Grasse. S'il s'agit d'un groupe, il appartiendra à ce dernier de nommer un représentant. Le projet doit émaner des jeunes eux-mêmes et doit être réalisable entre janvier et octobre de l'année d'attribution de la bourse. Aucun projet de classe, défini comme projet monté par le corps enseignant avec les jeunes et qui a pour cadre la classe, ne sera accepté. Le dossier doit être monté par les jeunes avec l'aide du service Jeunesse de la Ville de Grasse.

#### III- LES DOMAINES DU PROJET

**Le projet doit assurer la promotion et le rayonnement de la Ville de GRASSE**

Il peut porter sur différents domaines :

- La solidarité locale et l'action humanitaire [suivant le contact et les conditions d'accueil sur place et la cohérence du projet entre Grasse et la ville destinataire]
- L'environnement et le développement durable
- Le patrimoine local et le domaine culturel
- Le domaine scientifique et l'innovation et l'invention
- L'exploit particulier [sportif ou aventure]

#### IV- LES DOSSIERS ET L'ACCOMPAGNEMENT AU MONTAGE DU DOSSIER

La demande est effectuée sur un document type qui peut être retiré dans les locaux du Service Jeunesse - 47 ch. des Capucins quartier St Claude. Il est téléchargeable sur le site de la ville de Grasse [www.grasse.fr](http://www.grasse.fr), rubrique Petite enfance et Jeunesse / Service Jeunesse.

**Accompagnement :** Le service Jeunesse de la ville de Grasse est le relais municipal de référence pour l'accompagnement méthodologique au montage du dossier, le suivi des dossiers lauréats et l'évaluation des projets réalisés. Il reste l'interlocuteur privilégié entre les jeunes et la municipalité. Une réunion d'information collective précisera les modalités de l'appel à projet.

**Trois RDV au minimum avec le Service Jeunesse sont obligatoires :** un en amont de la rédaction du projet, un avant le dépôt du dossier et le dernier avant la restitution du projet.

**Tél. pour prise de rendez-vous :** 04 97 05 54 30 ou au 06 11 64 84 98.

**Le dépôt du dossier :** il s'effectue auprès du service Jeunesse avant le 22 novembre 2023.

L'animateur vérifiera le contenu du dossier et s'assurera que toutes les pièces justificatives y figurent.



## **V- MONTANT ET RÉPARTITION DES BOURSES**

Le dossier, une fois déposé, est soumis à un jury de sélection. Pour les candidatures retenues, les bourses sont versées directement au jeune représentant du projet par la ville de Grasse. Le montant attribué par le jury est ferme et définitif. Le règlement de la bourse s'effectue en deux fois.

Un premier versement sera effectué avant la réalisation du projet et un second versement pour la restitution du projet, correspondant à 10% de la somme globale versée par la Ville de Grasse.

## **VI- LA COMMUNICATION DU PROJET ET DU DISPOSITIF**

La communication, en deux parties, est obligatoire pour tous les projets ; elle fait partie des critères de sélection d'un dossier.

- La communication de promotion, réalisée en amont du projet
- La communication sur le retour de projet, une fois qu'il est réalisé

Le jury entend sur « retour de projet » la retransmission à tous les citoyens et plus particulièrement aux lycéens grassois, des expériences vécues pendant la réalisation du projet.

Les deux types de communication peuvent s'effectuer sur tout support tels que la presse écrite, le site internet, les réseaux sociaux, l'affichage, le reportage diffusé dans des établissements scolaires, la télévision ou toute forme d'exposition. La page facebook.com/citereves est un support privilégié de communication entre les différents porteurs de projets passés, présents et futurs.

A noter qu'il est obligatoire de mentionner ou de faire apparaître le logo du dispositif « CitéRêves » dans les actions de communication. Il sera fourni sur simple demande.

## **VII- SUIVI ET RÉALISATION**

Le lauréat doit réaliser son projet dans les délais prévus, soit un an maximum après le dépôt du dossier. Dans le cas contraire, il s'engage à rembourser la bourse allouée par la ville de Grasse.

Dans un délai maximum de 2 mois après la réalisation finale, le lauréat s'engage à remettre à la Ville de Grasse un rapport d'activité et un rapport financier.

Il s'engage à rendre compte des phases de préparation et de réalisation.

Il doit travailler à la communication de son projet et accepter d'en être le témoin après la réalisation.

Le lauréat s'engage à valoriser et à accepter toute action de communication pour son projet.

Si le projet s'avère d'intérêt collectif, il pourra être repris ou pérennisé par la commune.

## **VIII- LE JURY**

Le jury est constitué d'élus du Conseil Municipal de Grasse, de cadres techniciens des services municipaux, de membres de la société civile et de membres de l'Éducation Nationale.

La présidence du jury est assurée par Monsieur le Maire de Grasse.

Le jury se réunira en novembre pour évaluer les dossiers d'après les éléments écrits fournis par les dépositaires.

Les dossiers admis en première lecture feront l'objet d'une convocation pour un oral de motivation.

Le jury veillera à ce que le projet réponde à une « vraie initiative jeune ».

Le jury est souverain. Ses décisions ne sont pas susceptibles d'appel.

Il apprécie l'intérêt du projet, la qualité et la réalité de l'initiative ainsi que son utilité sociale.

Fait à Grasse, le : .....

Signature de l'intéressé(e)

Signature obligatoire du représentant légal  
(si le porteur du projet est mineur)



# APPEL À PROJETS CITÉRÊVES 2023 - 2024

## DOSSIER DE CANDIDATURE - 17<sup>e</sup> édition

### PARTIE I IDENTIFICATION DU PROJET

#### 1. TITRE DU PROJET

.....

#### 2. DOMAINE DU PROJET

- Solidarité locale et action humanitaire
- Environnement et Développement durable
- Projet culturel et patrimoine local
- Projet scientifique et innovation, invention
- Exploit personnel ou collectif

#### 3. DURÉE DU PROJET

Indiquez les dates approximatives du projet, depuis la préparation jusqu'à l'évaluation :

.....  
.....

Indiquez un calendrier prévisionnel (papier libre à joindre au dossier)

#### 4. LIEU DE RÉALISATION DU PROJET

.....

#### 5. RÉSUMÉ DU PROJET - Donnez une brève description du projet

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....



## PARTIE II. LES PORTEURS DE PROJETS - PERSONNE PHYSIQUE

Les porteurs du projet devront tous mentionner leurs nom, prénom, âge et coordonnées.

Ils apposeront également leurs signatures.

Le premier identifiant sera considéré comme le représentant du groupe.

**Veillez remplir autant de pages que nécessaire.**

Nom :	Prénom :
.....	.....
Adresse complète :	Établissement scolaire :
.....	.....
.....	.....
Code Postal :	Commune :
.....	.....
Téléphone:	Date de naissance :
.....	.....
Email :	Signature :
.....	.....

### PARTIE A REMPLIR IMPÉRATIVEMENT LORSQUE LE PORTEUR DE PROJET EST MINEUR

Je soussigné(e)..... représentant légal de.....

Nom..... Prénom .....

Date de naissance .....

donne mon accord pour qu'il réalise le projet .....

dont j'ai eu pleinement connaissance et que j'accepte.

Fait à Grasse, le..... Signature :



## **PARTIE III LE CONTEXTE ET LA MOTIVATION**

### **A. LE CONTEXTE ET LA MOTIVATION**

Veillez décrire comment l'idée du projet vous est venue et pourquoi vous voulez le réaliser.

### **B. LE DÉROULEMENT**

Veillez décrire de quelle manière vous comptez organiser votre projet

- La préparation
- La réalisation
- La gestion de la subvention et du budget
- L'évaluation

### **C. LES BÉNÉFICIAIRES**

Qui pourra bénéficier de ce projet ?

### **D. L'IMPACT AU NIVEAU LOCAL**

Quel sera l'impact de votre projet pour la commune ?

### **E. LA COMMUNICATION**

Comment envisagez-vous la campagne de presse ?

Sur quels médias comptez-vous vous appuyer ?

Quelles méthodes ?

Quels moyens ?



## PARTIE IV LE BUDGET PRÉVISIONNEL

<b>DÉPENSES</b>	<b>EUROS</b>	<b>RECETTES</b>	<b>EUROS</b>
<b>Achats (à détailler)</b> ..... ..... ..... .....		<b>Apports personnels</b> ..... <b>Ventes</b> ..... <b>Autres (à préciser)</b> .....	
<b>Locations</b> ..... ..... .....		<b>Sponsors / Parrainages (à préciser)</b> ..... ..... .....	
<b>Transports / Frais de déplacement</b> .....  <b>Consommables</b> (EDF / eau / téléphone / poste) .....  <b>Frais de communication</b> .....		<b>Autres aides et subventions</b> ..... ..... .....	
<b>Prestations de services</b> ..... ..... .....			
<b>Assurance</b> .....			
<b>Autres frais (à préciser)</b> .....		<b>Subvention demandée à la ville de Grasse            au titre de Cité Rêves</b> .....	
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>		<b>TOTAL DES RECETTES</b>	

**ATTENTION** : le budget présenté doit être équilibré (montant des dépenses égal au montant des recettes)





## LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

### POUR LE OU LES PORTEUR(S) DU PROJET

- Photocopie du certificat de scolarité
- Photocopie d'une pièce d'identité
- Photocopie d'un justificatif de domicile (Celui des parents éventuellement)
- Photocopie du livret de famille pour le(s) mineur(s)
- Si prêt de matériel : attestation responsabilité civile perte et bris de matériel
- Un RIB au nom du jeune ou de l'un de ses parents

Si le représentant est majeur et ne possède pas de compte courant à son nom, fournir une attestation signée de sa main autorisant ses parents à recevoir la bourse « CitéRêves » en son nom.

## CONTACTS ET RENSEIGNEMENTS

### Service Jeunesse

Projet « CitéRêves »

Contact : Aurélie DERAIME

47, chemin des Capucins - 06130 Grasse

Tel 04 97 05 54 30 - 06 11 64 84 98

ccj@ville-grasse.fr

---

Retrouvez les projets « CitéRêves » sur Facebook  
Communiquez avec des anciens porteurs de projet  
Echangez avec les candidats de l'appel à projet  
2022 - 2023.

Partagez votre expérience et envoyez des photos  
sur l'avancement de votre projet.



[facebook.com/citereves](https://facebook.com/citereves)



Cité Rêves...

APPEL À PROJET

16/24 ANS

04 97 05 54 30